DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2024-063

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

Objet :
Fermeture des terrains de football municipaux.
Sauf le terrain synthétique.
Du vendredi 23 février 2024 au lundi 26 février 2024 inclus.

ARRETE

Article 1er : Les terrains de football municipaux d'honneur et d'entrainements seront interdits à toutes compétitions et entrainements du vendredi 23 février 2024 au lundi 26 février 2024 inclus, sauf le terrain synthétique.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 3 : La municipalité autorise le match sénior régional 3 ESD Isbergues 1 contre Béthune stade 2, le dimanche 25 février 2024 à 15 heures sur le terrain synthétique.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune pour visa.

Fait à ISBERGUES, le vingt-trois février deux mil vingt-quatre.

Le Maire,

L'Adjoint délégué,

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

ESD 1
G. BODART